



## Discrimination et refus de location puis je porter plainte ?

Par **mila586**, le **21/06/2010** à **10:44**

Bonjour,

il y a une semaine , nous avons visités mon fiancé et moi un appartement qui nous a énormément plus, nous avons déposé un dossier a l'agence qui nous a répondu que le propriétaire avais une assurance loyer impayé donc que lon ne pouvait pas avoir de quotionnaire et quil fallait faire la demande a l'assurance avec notre dossier pour voir sils acceptais la location , et elle nous dit ca metonnerais !!!

sachant que mon amis est en cdi 1500 brut et moi cdi aussi 1080 net pour un loyer de 570 euros

nous avons 1 enfant et je serais de nouveau en congé maternité mi aout !

ma premiere question ai : financierement peut on nous refuser l'appartement ?

ensuite en rentrant chez nous , en consultant nos e-mail nous somme tomber de haut , le propriétaire de l'appartement nous a envoyé un mail par erreur ( il était destiné a l'agence !) precisant quil fallait nous refuser la location car 2 enfant !!!!!!!!!!!!!!!

puis je porté plainte pour discrimination ? ne vas til pas jouer sur le faite que nos salaire ne soi pas exorbitant ! ?

cest un peu long desolé :)

Par **francishop**, le **22/06/2010** à **21:15**

Bonsoir,

Côté salaire pas de soucis : Vous gagnez + de 4 fois le loyer.

Par contre, la surface de l'appartement?

Cordialement.

Par **mila586**, le **23/06/2010** à **20:30**

60 m2 pour la surface de l'appartement !  
ca peut jouer ?